



CTA du 18 octobre 2016

Déclaration préalable.

Nous accueillons à cette rentrée 4427 élèves en plus dans le Second degré, dont près de 4000 en lycée. Ce sont les lycées généraux et technologiques qui accueillent massivement ces élèves supplémentaires. Les moyens ne sont pas à la hauteur de cette montée et les effectifs par classe sont trop élevés ; les conditions de travail et d'études se dégradent. Le problème se pose partout et de manière plus criante dans les établissements accueillant les élèves les plus en difficulté. En effet les lycées sont restés à l'écart de la « grande réforme de l'Education prioritaire » de novembre 2014. Malgré de nombreuses demandes d'éclaircissement, le ministère avait toujours entretenu le flou sur leur situation. Un courrier de la Ministre, daté du 27 avril 2016, semblait apporter une clarification : « *la refonte de l'éducation prioritaire est axée sur la scolarité obligatoire, c'est à dire l'école et le collège.* » Ce qui confirmait la sortie des lycées de l'éducation prioritaire. Ce n'est pas acceptable, les difficultés sociales et scolaire ne s'arrêtent pas à la sortie du collège ! Depuis la rentrée, un mouvement des lycées écartés ou sortant de l'éducation prioritaire monte. Dans un nouveau courrier, la ministre a annoncé qu'elle va prolonger les indemnités d'un an, c'est insuffisant. Nous demandons la création d'un statut clair de lycée en éducation prioritaire ainsi qu'un élargissement de la carte sur la base de critères transparents. Nous demandons que ces lycées bénéficient d'une dotation supplémentaire pour réduire les effectifs par classe et mettre en place des projets éducatifs. Nous demandons pour tous les personnels une valorisation de leur investissement dans ces établissements difficiles à travers le maintien de la prime et une bonification pour faciliter les mutations des agents. Le mouvement s'étend aujourd'hui au-delà de notre académie, la CGT éducation soutient les établissements qui se mobiliseront le 17 novembre prochain.

Dans les lycées professionnels, la mise en place des Secondes POP s'accélère et s'amplifiera encore à la rentrée 2017. Nous notons la volonté rectorale de s'inscrire dans une démarche maîtrisée et suivie de cette mise en place. Toutefois celle-ci ne va pas sans difficulté dans les établissements d'après les remontées de nos sections syndicales. La volonté d'ouvrir absolument des Secondes POP amène à faire des regroupements à partir de domaines professionnels parfois trop éloignés, en particulier dans le domaine industriel. Nos craintes de voir fermer des formations par le biais de cette orientation en cours d'année se confirment à travers les retours de quelques établissements. Dans le domaine tertiaire, les regroupements se font de manière plus fluide mais les risques d'appauvrissement de la carte des formations existent aussi. Il est assez étonnant d'entendre partout réaffirmée la volonté de valorisation de l'enseignement professionnel, alors que les passerelles et les possibilités de réorientation indispensables à la réussite des élèves ont tendance à se compliquer du fait du manque de moyens et de la « rationalisation » de la carte des formations. Les effectifs de Seconde pro tertiaire en hausse continue ces dernières années commencent à poser également de gros problèmes (32 élèves en 2nde GA dans plusieurs établissements). Nous tenons également à réaffirmer notre opposition au renforcement de l'apprentissage comme voie privilégiée de formation professionnelle.

CGT Educ'action-Versailles La Rotonde 32-34 avenue des Champs Pierreux 92000 NANTERRE

☎ : 01.46.09.98.70 - e-mail : cgteducversailles@gmail.com ☎ portable : 06.70.95.03.30

🌐 Site web CGT Educ'action-Versailles : <http://www.cgteduc-versailles.fr/>



CTA du 18 octobre 2016

Déclaration préalable.

Dans les collèges cette rentrée a été marquée par la mise en place d'une réforme majoritairement rejetée par les personnels et qui, à coup sûr, n'est pas la réponse adaptée aux réels problèmes des établissements. Tout comme dans les lycées, des moyens doivent être dégagés pour permettre la réduction des effectifs.

L'autre grande nouveauté de cette rentrée est malheureusement la généralisation du recours aux personnels enseignants précaires dans les écoles. En effet, si ce type de recours est largement installé dans le second degré, il n'en était pas de même jusqu'à présent dans le primaire dans notre académie. L'une des causes de la désaffection de nos professions, malgré un chômage massif, est la dégradation des conditions de salaires et de travail. Les longues années de blocage du point d'indice ont fortement entamé le pouvoir d'achat. Les débuts de carrières en région parisienne sont devenus de plus en plus compliqués. Nos métiers doivent être revalorisés de manière urgente pour attirer les candidats qui savent que leur affectation dans notre académie ne sera pas un « passage obligé » de quelques années mais risque de durer dans le temps.

Concernant la requalification des postes administratifs, les passages de catégorie C en catégorie B ne nous semblent pas à la hauteur des attentes des personnels. En effet, la plupart des missions des agents administratifs de catégorie C correspondent de fait à des missions d'agents de catégorie B. Lors des présentations académiques des groupes de fonctions liées au RIFSEEP, la requalification des emplois avait été mise en avant comme levier de revalorisation, avec 20 transformations hors concours et liste d'aptitude, le compte n'y est pas pour les agents les moins rémunérés en attente de revalorisation.

Marie BUISSON et Samuel SERRE,
élu-e-s **CGT Educ'action** au CTA de Versailles